

MENTION DE CONVOCATION

Du vingt et un novembre deux mille seize. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le vingt cinq novembre en Mairie de Mars-sur-Allier.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2016

Le vendredi vingt cinq novembre deux mil seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, CHEVALIER Véronique CONTE Jean-Marie, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, LEBRUN Aurore

Pouvoir donné à : THONIER Cécile (pouvoir à HUMBERT Marie), PETIT Corinne (pouvoir à FAVARCQ Thierry)

Excusé(e)s sans pouvoir : BOULON Baptiste

Non excusé(e)s : -

Séance ouverte à : 20h30

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 octobre 2016

Contrat d'assurance statutaire 2017

Actualisation du tarif forfaitaire pour l'enlèvement d'objets déposés illicitement sur la voie publique

Tarifs 2017 : Salle « Georges Léger », Espace Jean-Philippe PETIT, cimetière, remorque communale

Indemnité de conseil allouée au Percepteur

Modification des statuts de la CCLA

Information de la Chambre d'Agriculture sur le projet de déclassement des terres agricoles

Restitution des travaux de la commission pour l'instauration du Droit de Prémption

Questions et informations diverses

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/001

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry FAVARCQ est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTBRE 2016

Aucune remarque particulière n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/003

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat CNP ASSURANCES pour l'exercice 2017.

L'appel de cotisation provisionnelle s'élève à la somme de 1 669,94 € pour l'exercice 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- *opte pour le renouvellement du contrat CNP ASSURANCES pour l'exercice 2017*
- *autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives relatives à ce contrat*

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/004

ACTUALISATION DU TARIF FORFAITAIRE POUR L'ENLEVEMENT D'OBJETS DEPOSES ILLICITEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dans l'article 3 de l'arrêté municipal n° 2011/005 du 17 juin 2011 portant réglementation de la collecte des dépôts de déchets ménagers et assimilés sur la voie publique, le coût forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés illicitement dans un lieu public et évacué vers la déchetterie ou autre lieu d'évacuation est fixé à 75,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de porter ce tarif à 150,00 €.

Cette disposition est applicable à compter du 01 janvier 2017

Ces coûts d'enlèvement seront facturés en tenant compte des coûts de personnels et des coûts de véhicules.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/005

TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE « GEORGES LEGER » ANNEE 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de location de la salle « Georges Léger » pour l'année 2017. Il s'agit de tarifs uniques sur l'année.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2016 pour l'année 2017, à savoir :

- *Une journée : 130 €*
- *Deux journées : 195 €*

Dans le cas d'une location pour une ou deux journée(s), la location débute à 9h00 et se termine à 8h00 le lendemain ou le surlendemain.

Si le locataire demande la clé de la salle la veille de la location, celle-ci lui sera remise dans la mesure des possibilités à partir de 16 h 30 contre la somme de 15 € (uniquement pour la préparation de la salle).

Cautions : il est demandé à chaque locataire deux cautions :

- Une de 1500 €, la caution sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradation éventuelle du matériel ou des locaux.
- Une de 100 €, la caution sera restituée si les locaux sont laissés en parfait état de propreté et si le règlement intérieur a été respecté.

Ces tarifs inchangés s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2017.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/006

TARIFS DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT » ANNEE 2017

Après en avoir délibéré et en accord avec le Comité des Fêtes, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de maintenir le prix 2016 de la location de l'espace « Jean Philippe PETIT pour l'année 2017, à savoir :

Une journée : 150 €

Deux journées : 250 €

Cautions : il est demandé à chaque locataire deux cautions :

- Une de 1500 €, la caution sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradation éventuelle du matériel ou des locaux.
- Une de 100 €, la caution sera restituée si les locaux sont laissés en parfait état de propreté et si le règlement intérieur a été respecté.

Assurances :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée correctement annotée

Cette location comprend la mise à disposition de l'espace Jean Philippe PETIT avec ses équipements à savoir : un auvent d'une capacité maximum de 90 personnes, un barnum d'une capacité de 60 personnes (uniquement durant la période du 1^{er} mai au 30 septembre), de tables et de bancs (selon le nombre de participants déclarés par le locataire), l'eau, le gaz et l'électricité.

Ces tarifs inchangés s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2017.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/007

TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE, COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR ANNEE 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des concessions au cimetière et au colombarium.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2016 pour l'année 2017 :

Concession au cimetière

15 ans : 80 €

30 ans : 210 €

50 ans : 420 €
Taxe d'ouverture : 50 €

Concession au colombarium

15 ans : 385 €
30 ans : 540 €
50 ans : 700 €

Taxe d'ouverture : 50 €

Jardin du souvenir : Gratuit pour la dispersion des cendres

Ces tarifs inchangés s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2017.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/008

LOCATION DE LA REMORQUE COMMUNALE ANNEE 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser le tarif de location de la remorque communale.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif 2016 pour l'année 2017, à savoir :

25,00 € du vendredi soir à 16h00 au lundi matin à 8h00

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/009

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution de l'indemnité dite « de conseil » qui peut être attribuée au receveur municipal, suivant l'arrêté interministériel en date de 16 décembre 1983.

Le montant de l'indemnité maximale qui peut être versée est calculé à partir des montants des dépenses des trois derniers exercices. Il appartient au conseil de fixer le taux à appliquer. Ce taux est voté pour toute la durée du mandat des élus et la durée en poste du receveur, sauf modification par décision motivée.

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- d'attribuer l'indemnité de confection de budget et de conseil au taux de 100 % à **Madame Ghislaine VITRE** par année
- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/ 1983 précité et sera attribuée à **Madame Ghislaine VITRE**
- d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux de 100% par année

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/010

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune Loire et Allier a modifié ses statuts par délibération du 21 novembre 2016 pour être en conformité avec la Loi « NOTRe » n° 2015-991 du 07 août 2015.

Monsieur le Maire explique que la loi impose aux EPCI à fiscalité propre d'exercer, à compter du 1^{er} janvier 2017, deux nouvelles compétences obligatoires qui sont l'aménagement, l'entretien, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

En outre, pour continuer à bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée, la Communauté de Communes Loire et Allier doit exercer, au 1^{er} janvier 2017, 6 des 12 groupes de compétence mentionnés à l'article L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Communautaire a donc décidé d'ajouter à ses compétences optionnelles la politique du logement social et le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts et demande au Conseil Municipal son avis sur ce document.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal adopte les statuts de la Communauté de Communes Loire et Allier joints à la présente.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/011

INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SUR LE PROJET DE DECLASSEMENT DES TERRES AGRICOLES

Thierry FAVARCQ fait état de la réunion du 14 novembre 2016 en Mairie de Mars-sur-Allier entre les agriculteurs résidants et non résidants sur la commune de Mars-sur-Allier, Monsieur Eric BERTRAND, Président de la Chambre d'Agriculture 58 et la Municipalité.

Marie HUMBERT va regarder et compléter la trame de lettre reçue pour l'envoyer ensuite à Monsieur le Préfet de la Nièvre.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/012

RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION POUR L'INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION

Après étude, le droit de préemption ne sera pas instauré pour l'instant sur le territoire de la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/013

DISTRIBUTION DES SACS ROSES ET JAUNES FOURNIS PAR LE SYCTOM

La distribution des sacs roses et jaunes fournis par le SYCTOM est fixée au vendredi 2 décembre 2016 de 16h00 à 19h00 au Garage communal de la Saulaie.

Cette information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants le lundi 28 novembre 2016.

DÉLIBÉRATION N°2016/ NOVEMBRE/014

TRAVAUX DANS LA SALLE COMMUNALE « GEORGES LEGER »

L'Entreprise Christian DENIS ne pourra pas faire les travaux avant la fin de l'année 2016.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/015

TRAVAUX A L'HOTEL-BAR « AU RENDEZ-VOUS DES CIGOGNES »

Le premier devis de l'Entreprise MT AMÉNAGEMENT pour le remplacement des portes de l'hôtel » était de 6 692,40 € HT.

Le second devis est de 6 084,85 € HT : Les travaux sont validés par le Conseil Municipal.

La couleur choisie est : gris basalte (RAL 7012)

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/016

COMMISSION « CIMETIÈRE »

La commission cimetière se réunira prochainement afin d'étudier les différents modèles de règlement de cimetière glanés dans différentes collectivités.

Après étude, cette commission rédigera le règlement qui sera applicable dans notre cimetière communal.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/017

COMMISSION « TRAVAUX ET VOIRIE »

La commission « travaux et voirie » se réunira le lundi 16 janvier 2017 à 17h30 en Mairie.

DÉLIBÉRATION N°2016/NOVEMBRE/018

DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ

Marie HUMBERT informe le Conseil Municipal que Jean-François NAUDIN voudrait installer une guirlande « Père-Noël » sur le poteau communal devant chez lui.

Monsieur le Maire va demander au SIEEEN le prix pour l'installation d'une prise électrique sur ce poteau.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : -----

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22h30.

Le Secrétaire,
Thierry FAVARCQ

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n° 2016/NOVEMBRE/001 à la délibération n° 2016/NOVEMBRE/018

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
BERTHOMIER	J-Claude				
BOULON	Baptiste			X	
CHEVALIER	Véronique				
CONTE	J-Marie				
DELEUME	Jean				
FAVARCQ	Thierry				
GIEMZA	Samuel				
HUMBERT	Marie				
LEBRUN	Aurore				
PETIT	Corinne		X Thierry FAVARCQ		
THONIER	Cécile		X Marie HUMBERT		